

rant la vacance les amendements projetés et nous les a présentés à notre réunion de septembre dernier, sur une feuille volante que je vous soumetts, et sur laquelle vous pourrez tout trouver, sauf la création d'un "Bureau provincial d'examineurs". — Stupéfait de cette omission, nous avons demandé des explications, et alors l'on nous a soumis un amendement ex-parte à cet effet; puis, nous avons insisté pour avoir sans délai, l'expression immédiate du Bureau sur cette question d'importance majeure. Eh bien! messieurs, 36 gouverneurs ont enregistré leur vote sur notre proposition, demandant la création pure et simple d'un Bureau d'examineur provincial, et de ce nombre, 20 ont voté contre. Va sans dire que les représentants des Universités ont voté comme un seul homme, pour me servir d'une expression un peu triviale; mais les autres, qui sont les élus de la profession, quel est donc le motif de leur conduite?

loi, Messieurs, j'élève la voix, et je désirerais me faire entendre de toute la province si c'était possible: — Les Gouverneurs qui ont voté contre la création d'un Bureau provincial d'examineurs, sauf les représentants des universités, ont-ils été choisis par leurs constituants, pour protéger les privilèges universitaires, — ou pour sauvegarder les intérêts de la communauté professionnelle? — J'affirme et cela de propos délibéré, après mûre réflexion, qu'alors, des représentants ont "trahi" les intérêts de leurs mandataires. Le terme peut paraître sévère à quelques-uns; mais je demanderai, de quelle autre épithète peut-on qualifier celui qui a voté contre la création de ce bureau, que l'opinion professionnelle réclame à peu près unanimement. Malheureusement, lorsque vous aurez en mains le rapport de cette assemblée, vous ne verrez que ces deux chiffres: 16 et 20, car dans le feu roulant des amendements, des sous-amendements, des exclamations, des interruptions, etc., nous avons oublié de demander l'appel nominal des votes, afin de clouer au procès-verbal, ceux que la profession devrait jeter par-dessus bord aux prochaines élections.

Maintenant, Messieurs, je crois que les diverses sociétés médicales de la province ont

un rôle à jouer. Elles devraient demander un compte sévère à leur gouverneur respectif, de leur conduite, de leur vote en cette circonstance; et elles devraient exiger de ceux qui l'été prochain, brigueront leurs suffrages, un programme défini, comportant comme premier article, la création de ce bureau provincial d'examineurs.

Je crois que les médecins en général se sont trop désintéressés par le passé, des questions d'intérêts professionnels. Nos jeunes confrères sortant des universités, sont d'une ignorance déplorable à ce sujet. Un débutant de talent m'écrivait tout dernièrement: "La campagne que vous menez en faveur de la création d'un bureau d'examineur m'étonne. Puisque nos gouverneurs sont nommés pour faire les lois qui nous régissent, que ne créent-ils ce Bureau? Ou, si MM. les gouverneurs doutent du sentiment des membres du Collège, pourquoi ne pas en appeler au public médical par un "referendum?" Je ne suis pas très étonné des remarques de ce jeune confrère. Sans chercher à établir les responsabilités, il me semble que c'est une bizarre anomalie que d'enseigner à nos étudiants: l'anatomie, la physiologie, la pathologie, etc., etc., etc., et de leur laisser complètement ignorer les lois, les règlements, qui régissent notre Corporation. Lors d'un examen, si nos assesseurs, simples volants dans la mécanique universitaire, avaient plus d'initiative, s'ils avaient le privilège de poser les questions suivantes aux aspirants à la pratique: "qu'est-ce que le Collège des médecins? Qu'est-ce que le Bureau des Gouverneurs? Quels sont les droits et privilèges de ce Bureau?" Combien pourraient répondre censément? Que dirait-on d'un homme qui entrerait dans une société commerciale, dans une combinaison industrielle, n'apporterait-il comme apport que son travail, son intelligence, sans en connaître le mécanisme, le roulement, les règlements; et voici que chaque année, les universités jettent dans notre sein des douzaine de membres qui ne connaissent pas le premier mot de nos lois fondamentales, de nos règlements d'administration, de notre régie interne.